



16ème législature

Question N° : 10952	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Campagne de sensibilisation aux maladies psychiques	Analyse > Campagne de sensibilisation aux maladies psychiques.
Question publiée au JO le : 22/08/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Date de renouvellement : 12/12/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en compte de la santé mentale en France. Touchant près d'un Français sur cinq, les maladies psychiques représentent en effet un véritable enjeu d'avenir, certainement accentué par la succession des crises économiques, sociales, environnementales et sanitaires qui ont frappé le pays ces dernières années. Parents, enfants, amis, collègues, avec près de 20 % de la population concernée, à divers degrés, par des troubles mentaux, chaque Français doit se sentir impliqué et nul ne saurait détourner le regard en ne prenant pas à bras le corps cette question de santé publique. C'est pourquoi il demande au Gouvernement d'organiser une vaste campagne nationale de sensibilisation aux maladies psychiques qui présenterait le double intérêt de libérer la parole des malades, en les accompagnant au mieux dans leur parcours de soin, voire vers la guérison et de contribuer à changer le regard de la société, en brisant les idées reçues et en contribuant à une meilleure compréhension d'un phénomène qui, souvent fantasmé, nourrit des peurs que le seul dialogue pourrait contribuer à démystifier.